

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Modification des logiciels du système billettique du réseau tbc pour assurer l'intermodalité avec le réseau TransGironde
 Marché négocié - Autorisation de signer

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2000/721 du 22/09/2000, le conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer le marché de réalisation du système billettique au groupement ERG SCHLUMBERGER devenu depuis ERG PARKEON par avenant n° 3 au marché n° 01148U (délibération n°2004/0261 du 30 /04/2004), système fonctionnant depuis mai 2003.

Afin de développer l'intermodalité avec le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général de la Gironde, le système billettique a été conçu pour permettre d'accepter en validation les titres MODALIS émis par la SNCF ou ceux du Conseil général de la Gironde émis par la Communauté urbaine de Bordeaux

Pour l'instant, ces cartes n'intègrent pas la notion de restriction géographique car seule la zone urbaine est concernée.

Avec la mise en service de la billettique du Conseil général de la Gironde sur le réseau TransGironde, les formats des contrats changeront car la notion d'origine destination indispensable au système du Département sera intégrée.

Dans l'attente des résultats de l'étude tarifaire en cours conformément à la délibération n°2004/0261 du 30/04/2004, il est proposé de mettre à niveau le système billettique de la Communauté urbaine de Bordeaux pour assurer une interopérabilité transparente pour les clients des deux réseaux.

Incidences techniques :

Les prestations proposées se décomposent ainsi de la manière suivante :

- une partie développement qui intègre la validation et la vente par la Communauté urbaine de Bordeaux de titres TransGironde prenant en compte une tarification « origine - destination ». Les développements sont basés sur les codes sources des deux entreprises.
- une partie tests et intégration car il est nécessaire de remettre en place un protocole complet de tests du système billettique de la Communauté urbaine de Bordeaux en parallèle des tests faits pour le Conseil général de la Gironde pour s'assurer de l'interopérabilité tant pour les validations que pour le suivi des recettes.
- une partie gestion de projet.

Déploiement des logiciels :

Le groupement PARKEON / ERG TRANSIT SYSTEMS a utilisé des logiciels propriétaires, développés dans le cadre du marché de fourniture du système billettique de la Communauté urbaine n°01/148U dont il possède la propriété intellectuelle au titre de la loi du 3 juillet 1985. La Communauté urbaine de Bordeaux a acheté l'utilisation de ces logiciels sources mais pas leur propriété intellectuelle.

Au vu des droits de propriété du titulaire, la Communauté urbaine n'a d'autre choix que de recourir au groupement PARKEON / ERG TRANSIT SYSTEMS pour la réalisation des prestations de modification et de déploiement des logiciels au moyen d'une procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable, en application de l'article 35 III 4° du code des marchés publics.

En conséquence, la direction des déplacements urbains a mis au point un marché négocié à prix global et forfaitaire, dont la durée sera de quatre mois et le montant estimé à 100 000 € HT.

Le projet de marché a été transmis au groupement d'entreprises qui devait remettre une offre technique et financière précise.

Après examen approfondi de son offre et négociations sur les études et développements et les prestations générales (gestion de projet, documentation et formation), il a été convenu que les prix s'élevant à 89 640 € HT soit 107 209,44 € TTC étaient acceptables.

Le coût de l'opération est à imputer au budget annexe transports de l'exercice en cours au chapitre 21 article 21510121 CRB D320 programme TBC02.

En application de l'article 66 du code des marchés publics, lors de sa séance du 15 mars 2006, la commission d'appel d'offres a attribué le marché au groupement PARKEON / ERG TRANSIT SYSTEMS, et ce au vu de la proposition de la personne responsable du marché.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales, le projet de marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la direction centrale des achats et marchés.

Aussi compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- **à signer le marché relatif à la modification des logiciels du système billettique du réseau tbc pour assurer l'intermodalité avec le réseau TransGironde avec le groupement PARKEON / ERG TRANSIT SYSTEMS Le Barjac 1, Bd Victor 75015 PARIS pour un montant de 107 209,44 € TTC,**
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 AVRIL 2006**

M. PIERRE BRANA